

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONICA LAROCQUE	Numéro de permis 2015373	Date d'inspection Le 19 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie au P'tit Caroussel		Numéro de téléphone (506) 870-0563	
Adresse 76 rue Mathias Dieppe NB E1A 9H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	12 févr. 2024	19 avr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	16 févr. 2024	19 avr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	16 févr. 2024	19 avr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Pendant l'inspection de suivi, l'inspecteur a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur, la fin de collation. L'inspecteur a aussi observé les enfants se préparer pour aller jouer à l'extérieur.

Le ratio est respecté durant l'inspection de suivi.

original signé par
Tina Richard Tardif

Le 22 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Monica Larocque

Le 22 avril 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date